



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-cinquième session

Vienne, 14-18 mars 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente et unième session

Vienne, 16-20 mai 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note a été établie en application de la décision 2021/218 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'à la fin de 2021, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17, 56/11, 58/1, 60/3, 62/9 et 63/6 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 18/3, 20/1, 20/9, 22/2, 24/1, 26/1, 28/4 et 29/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. On y trouvera un compte rendu des travaux que le groupe a menés du 18 octobre au 26 novembre 2021. Des informations sur les travaux menés pendant la période précédente sont présentées dans le document publié sous la cote [E/CN.7/2021/3/Add.1-E/CN.15/2021/3/Add.1](#).

* [E/CN.7/2022/1](#).

** [E/CN.15/2022/1](#).



I. Délibérations

1. Du 18 octobre au 26 novembre 2021, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a tenu deux réunions informelles.
2. Il a poursuivi l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2017/236, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément au mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17, 56/11, 58/1, 60/3, 62/9 et 63/6 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 20/1, 20/9, 22/2, 24/1, 26/1, 28/4 et 29/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
3. À sa réunion du 18 octobre, le groupe de travail a reçu des informations actualisées sur la mise en œuvre de la stratégie à long terme de l'Office, notamment au sujet de ses incidences financières et des réaffectations qui pourraient de ce fait être nécessaires. Les États Membres ont également entendu un exposé d'un représentant du Secrétariat concernant la procédure d'établissement des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie, dont le rapport annuel de la Directrice exécutive sur les activités de l'ONUDC et le rapport annuel axé sur les résultats, lequel serait publié pour la première fois en 2022. Il a en outre été fait le point sur la mise en œuvre de la Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Afrique 2030 et sur l'élaboration de la Vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2021-2025.
4. À cette même réunion, le représentant du Secrétariat a fait le point sur les mesures prises par l'ONUDC face à la crise due à la maladie à coronavirus (COVID-19), en mettant l'accent sur les activités destinées à en limiter l'impact, les initiatives visant à mettre les travaux de l'Office en adéquation avec la nouvelle réalité, et le rôle joué par celui-ci dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies face à la pandémie. Les États Membres ont aussi été informés des dépenses, effectives ou prévues, imputées aux fonds destinés à des fins spéciales pour la période 2018-2023. En outre, des informations ont été communiquées au sujet du programme amélioré sur les services de laboratoire et les scientifiques de l'Office et du lancement de la phase II du Programme mondial sur la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée : de la théorie à la pratique.
5. À la réunion du 8 novembre, le point a été fait sur la réforme de la gestion de l'Organisation des Nations Unies et la réforme du système des Nations Unies pour le développement et leurs incidences pour l'Office. Il a également été question des efforts consacrés à l'élaboration de programmes régionaux en Europe, en Asie occidentale et centrale, y compris les activités des bureaux de pays de l'ONUDC en Afghanistan, en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Les personnes participant à la réunion ont assisté à une présentation du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » et de ses incidences pour l'Office, s'agissant notamment de la structure et du contenu du rapport et des mesures à prendre pour y donner suite. Le groupe de travail a poursuivi l'examen du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023.
6. À cette même réunion, un représentant du Secrétariat a présenté l'avant-projet de budget-programme de l'ONUDC pour 2023. Il a expliqué au groupe de travail les modifications apportées à la structure du document au cours des trois années précédentes, l'objectif étant de le rendre plus compréhensible, plus accessible et plus commode à utiliser. S'en est suivie une présentation sur les activités mises en œuvre par le Bureau de la liaison et des partenariats de l'ONUDC au Mexique afin de prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et de tenir compte des questions de genre dans le renforcement des systèmes de justice pénale. En outre, les États Membres ont débattu de la gestion des ressources humaines à l'ONUDC, des

questions relatives à l'évaluation, et des activités de recherche et des publications de l'Office.

7. À la réunion du 26 novembre, une représentante du Secrétariat a fait le point sur l'exécution par l'ONUDC des différents mandats découlant des résolutions 28/4 et 29/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et des résolutions 62/9 et 63/6 de la Commission des stupéfiants. Le groupe de travail a également reçu des informations sur les travaux de l'Office visant à associer les jeunes à la prévention de l'usage de drogues.

II. Questions d'organisation et d'administration

8. Sous la direction de sa coprésidence, le groupe de travail a tenu, au cours de la période considérée, trois réunions, à savoir : a) la reprise de sa vingt-cinquième réunion informelle, le 18 octobre ; b) sa vingt-sixième réunion informelle, le 8 novembre ; et c) la reprise de sa vingt-sixième réunion informelle, le 26 novembre.

9. Des consultations informelles ont eu lieu les 4, 16 et 24 novembre 2021 au sujet des projets de résolutions figurant dans le rapport de la Directrice exécutive sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023 ([E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18](#)).

10. Au cours de la période considérée, le groupe de travail a tenu quatre séries de consultations informelles consacrées à l'examen de son fonctionnement après 2021 : le 8 novembre, immédiatement après la suspension de sa vingt-sixième réunion informelle, et lors de réunions ponctuelles organisées les 29 octobre, 4 novembre et 15 novembre.

11. Il est résulté de ces consultations que le groupe de travail a négocié les deux documents ci-après, qu'il a présentés à la Commission des stupéfiants à la reprise de sa soixante-quatrième session et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la reprise de sa trentième session : a) un projet de décision sur la prorogation de son mandat pour une durée indéterminée et la mise en place de ses nouvelles méthodes de travail ; et b) un projet de résolution décrivant les questions de fond à aborder dans ses travaux futurs.

12. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations, notamment par l'intermédiaire d'une page Web accessible au public (www.unodc.org/unodc/fr/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html) et d'une page Web sécurisée destinée aux États Membres (www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.